

**STE INDUSTRIELLE POUR LES EAUX ET L'ELECTRICITE EN ASIE**

**S.I.P.E.A.**

**Société anonyme à Conseil d'administration**

**au capital de 789.113 euros**

**Siège social : 18/22 rue de Dammarie**

**77000 MELUN**

**562 053 348 RCS MELUN**

---

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 30 juin 2011, à dix heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;

Si cette assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute de réunir le quorum requis, les actionnaires seraient à nouveau convoqués, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le 29 juillet 2011, à dix heures, au siège social.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la société trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée.

Nous vous rappelons qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété des titres intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'aux adresses électroniques suivantes, [thbertin@yahoo.fr](mailto:thbertin@yahoo.fr) et [btrecco@ellipse-immobilier.fr](mailto:btrecco@ellipse-immobilier.fr). Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les coordonnées du site Internet de la Société, auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes [thbertin@yahoo.fr](mailto:thbertin@yahoo.fr) ou [btrecco@ellipse-immobilier.fr](mailto:btrecco@ellipse-immobilier.fr).

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Pour le Conseil d'administration